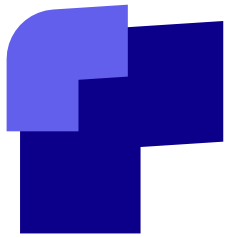


Guide

Les financements France Numérique Ensemble



Mai 2024



Une gouvernance partagée entre l'échelle nationale et départementale

Gouvernance Nationale
Pilote la feuille de route nationale



Financement de
l'outillage
du secteur

Coop de la médiation numérique



Les Bases du numérique d'intérêt général

**Gouvernances départementales
autonomes dans leurs actions**

Structurent de façon autonome leur action
en une ou plusieurs feuilles de routes.
Contribuent à l'atteinte des objectifs
nationaux.



Financements
de dispositifs
nationaux



CONSEILLER
NUMÉRIQUE

Les gouvernances départementales décident en autonomie
de l'allocation de ces financements dans un cadre défini.



En 2024, les gouvernances départementales disposent de plusieurs financements pour leurs feuilles de route



Crédits Ingénierie FNE

5 M €

**Elaboration et/ou
mise en oeuvre
de feuille de route**



Financement de formation

1,2 M €

**Formation à l'outil
Aidants Connect**



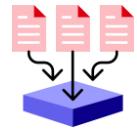


Marché ANCT

Marché

**Accompagnement
EPCI et communes**

Ces financements sont complémentaires et cumulables.

Ces financements sont destinés aux acteurs de la gouvernance, aux EPCI et aux professionnels

	Objectifs	Bénéficiaires	☀️ Montants	Sur quoi ?	Par quels moyens ?
 <p>Crédits d'ingénierie</p>	<p>Pour élaborer la feuille de route ou mettre en œuvre la feuille de route</p>	<p>Acteurs de la gouvernance</p>	<p>Une dotation départementale attribuée sur des critères socio-démographiques</p> <p>Entre 41 000 et 73 000€</p> <p>5 millions d'euros sur 2024</p>	<p>Les catégories de besoins finançables sont détaillées dans le formulaire de remontées de besoins en ingénierie financière complété en janvier 2024. (cf. Annexes). Sont finançables l'élaboration et/ou la mise en œuvre d'une feuille de route.</p>	<p>Prestation de service ou ressource humaine internalisée par un membre de la gouvernance</p>
 <p>Financement de formation Aidants Connect</p>	<p>Pour former les professionnels du territoire à Aidants Connect</p>	<p>Professionnels hors-conseillers numérique et salariés affiliés à l'OPCO Unifformation</p>	<p>Une dotation de 20 000€ par département, soit la formation de 62 professionnels du territoire</p> <p>1,2 millions d'euros sur 2024</p>	<p>La formation de 60 professionnels Aidants Connect</p>	<p>Un bénéficiaire unique des fonds doit être proposé par la préfecture. Il se positionne comme tiers financeur sur son territoire.</p>
 <p>Marché d'ingénierie de l'ANCT</p>	<p>Pour élaborer la feuille de route</p>	<p>Professionnels hors-conseillers numérique et salariés affiliés à l'OPCO Unifformation</p>	<p>Marché</p>	<p>Un accompagnement à la réalisation d'un diagnostic territorial, à l'animation d'ateliers de co-construction, à formalisation de la feuille de route</p>	<p>Deux cabinets sont mandataires du marché d'ingénierie.</p> <p>Prise en charge partielle (33%, 50%, 80%) ou totale de l'accompagnement, communiquée par l'ANCT après instruction du besoin</p>



Focus Procédures des demandes

	Procédure	Date limite des demandes de financements
 Crédits d'ingénierie	<ol style="list-style-type: none">1. Complétion par la préfecture d'un formulaire en ligne sur l'espace France Numérique Ensemble2. Fléchage des fonds vers un co-porteur ou membre de la gouvernance (Départements et collectivités prioritairement)3. Conventionnement réalisé par Société Numérique	<p>30 juin 2024 : Clôture des demandes relatives à l'élaboration de feuilles de routes.</p> <p>31 octobre 2024 : Clôture des demandes relatives à la mise en œuvre de feuilles de routes</p>
 Financement de formation Aidants Connect	<ol style="list-style-type: none">1. Complétion par la préfecture d'un formulaire en ligne sur l'espace France Numérique Ensemble2. Fléchage des fonds vers le département (sauf exception) : Le destinataire des fonds peut financer la formation de ses professionnels et/ou de professionnels d'autres structures.3. Conventionnement réalisé par Société Numérique	<p>31 octobre 2024</p>
 Marché de l'ANCT	<ol style="list-style-type: none">1. La collectivité exprime son besoin auprès de la préfecture2. Le Délégué Territorial ANCT (DTA) en préfecture complète une fiche d'instruction avec la collectivité et la transmet à l'ANCT3. L'ANCT instruit la demande et formalise une proposition d'accompagnement, puis revient vers le DTA et la collectivité avec les modalités d'accompagnement, le cas échéant. Annuaire DTA	<p>Fin 2024</p>

Date limite pour dépenser les fonds après signature de la convention : **Fin 2025**